



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Limoges, le

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Brigitte DEFAYE
Tél. 05-55-44-18-76

Mèl : brigitte.defaye@hautevienne.gouv.fr

Extrait de décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 15 février 2012, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé de rejeter la demande d'autorisation formulée par la SA Immobilière Européenne des Mousquetaires, dont le siège social est situé rue Auguste Chabrières 75015 PARIS, représentée par M. Yves AUDO, en vue de procéder à la création, avenue Adrien Pressemane à PANAZOL, d'un ensemble commercial comprenant : un magasin INTERMARCHE d'une surface de vente de 3499,56 m², une galerie marchande constituée de 6 boutiques (fleuriste, optique, presse, auto-école, retouche-couture, coiffure) sur une surface de vente de 522,06 m², d'un parc commercial d'une surface de vente de 4167,14 m² (équipement de la maison : 923,18 m² et 1526,21 m² - équipement de la personne : 777,72 m² - sports et loisirs : 286,33 m² - secteur 2 (non alimentaire) : 199,75 m² - 199,56 m² - 254,39 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Panazol.